

# SICAV TRESOR

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

REGIE PAR LE CODE DES OPC PROMULGUE PAR LA LOI N°2001-83 DU 24 JUILLET 2001  
TEL QUE MODIFIE ET COMPLETE PAR LES TEXTES SUBSEQUENTS ET SES TEXTES D'APPLICATION  
**AGREMENT DU MINISTERE DES FINANCES DU 29 OCTOBRE 1996**  
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA – 1000 - TUNIS

## **Révision de la commission de dépôt, ajout d'un nouveau distributeur et autres modifications**

### Révision de la commission de dépôt

SICAV TRESOR porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, que son Conseil d'Administration réuni, en date du 29 mars 2013, a décidé de réviser la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de **0,35% TTC** à **0,15% TTC** de l'actif net l'an.

### Ajout d'un nouveau distributeur

La BIAT ASSET MANAGEMENT, en sa qualité de gestionnaire de SICAV TRESOR, a obtenu l'agrément du CMF n° 17-2013 du 14 juin 2013 pour l'ajout de l'intermédiaire en bourse BIATCAPITAL en tant que nouveau distributeur de ladite SICAV.

En conséquence, la distribution des titres SICAV TRESOR sera assurée, à partir de **Jeudi 2 janvier 2014** par :

- Les points de vente de la BIAT
- La BIAT ASSET MANAGEMENT
- La BIATCAPITAL

### Instauration d'une commission de distribution

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR réuni, en date du 29 mars 2013, a décidé d'instaurer une commission de distribution de **0,20% TTC** de l'actif net l'an, en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR, à partager entre eux au prorata de leurs distributions.

Cette modification entrera en vigueur à partir de **Jeudi 2 janvier 2014**.

## Changement des orientations de placement

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 26 novembre 2013, a décidé de changer les orientations de placement de la SICAV, comme suit :

Anciennes orientations de placement	Nouvelles orientations de placement
<p>SICAV TRESOR est une SICAV Obligataire, son portefeuille sera exclusivement composé de titres de créances émis ou garantis par l'Etat ou par des collectivités publiques locales et des entreprises publiques ou privées ainsi que toutes autres obligations émises par voie d'appel public à l'épargne.</p>	<p>La politique d'investissement de la SICAV est arrêtée par son Conseil d'Administration qui a défini les choix d'investissement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Une proportion d'au moins 50% de l'actif en:<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires garantis par l'Etat ;</li><li>&gt; Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émission par appel public à l'épargne.</li></ul></li><li>- Une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en :<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat ;</li><li>&gt; Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.</li></ul></li><li>- Une proportion n'excédent pas 5% de l'actif net en titres OPCVM obligataires.</li><li>- Une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.</li></ul>

Cette modification entrera en vigueur à partir du **Jeudi 2 janvier 2014**.

## Modification de la composition du comité d'investissement

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 26 Novembre 2013, a décidé de désigner Monsieur M'hamed BRAHAM en tant que membre du Comité d'Investissement de la SICAV et ce, en remplacement de Madame Jihène ABDELKEFI.

Le Comité d'Investissement de SICAV TRESOR sera, ainsi, composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
M <sup>r</sup> Abdelfattah YAHIA	Président du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT
M <sup>r</sup> Moez JABEUR	Directeur Général de la BIAT ASSET MANAGEMENT
M <sup>r</sup> Mourad LADJIMI	Directeur Général de la BIATCAPITAL
M <sup>r</sup> Mohamed Walid DACHRAOUI	Responsable de la Direction Développement (BIAT)
M <sup>r</sup> M'hamed BRAHAM	Gestionnaire de la SICAV au sein de la BIAT ASSET MANAGEMENT

### Instauration d'une commission de courtage

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 mars 2013, a décidé d'instaurer une commission de courtage au profit de la BIATCAPITAL, intermédiaire en bourse chargé de l'exécution des opérations en bourse.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **Jeudi 2 janvier 2014**.

Le prospectus de SICAV TRESOR mis à jour sous le numéro 97-279/A001 en date du 26 décembre 2013 ainsi que les statuts de la SICAV seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès du siège social de la SICAV sise au 70-72, avenue Habib BOURGUIBA 1000-Tunis, du gestionnaire la société BIAT ASSET MANAGEMENT sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis, de la société BIAT CAPITAL, intermédiaire en bourse sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis et des points de vente de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.